

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

Aux contribuables de la susdite municipalité

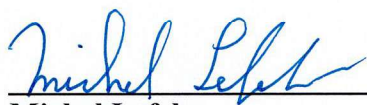
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal de Saint-Thuribe a adopté une résolution par laquelle est établie le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

<u>Jour</u>	<u>Heure</u>
Lundi 12 janvier 2026	19 h 00
Lundi 09 février 2026	19 h 00
Lundi 09 mars 2026	19 h 00
Lundi 20 avril 2026	19 h 00
Lundi 11 mai 2026	19 h 00
Lundi 8 juin 2026	19 h 00
Lundi 13 juillet 2026	19 h 00
Lundi 10 août 2026	19 h 00
Lundi 14 septembre 2026	19 h 00
Mardi 13 octobre 2026	19 h 00
Lundi 9 novembre 2026	19 h 00
Lundi 14 décembre 2026	19 h 00

DONNÉ à Saint-Thuribe, ce 18^e jour de novembre 2025



Michel Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Thuribe et résidant à Saint-Thuribe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil et sur le site internet de la municipalité de Saint-Thuribe, le mardi 18 novembre 2025, entre 13 heures et 17 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 novembre 2025



Michel Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier